

184 PC 19 F rév. 1 fin  
Original : anglais

## RÉSOLUTION 457

sur

### L'OTAN CÉLÈBRE 70 ANS DE PAIX ET DE SÉCURITÉ SOUS LE SIGNE DE L'UNITÉ\*

L'Assemblée,

1. **Soulignant** que l'OTAN fait progresser la paix et la sécurité dans la région euro-atlantique depuis plus de 70 ans et **réaffirmant** que l'Alliance demeure la pierre angulaire de la sécurité transatlantique ;
2. **Soulignant** que sa force inégalable réside dans l'engagement de l'Europe et de l'Amérique du Nord de s'apporter une sécurité mutuelle, et **réaffirmant** que tous les Alliés sont attachés au principe fondamental, consacré à l'article 5 du Traité de Washington, selon lequel une attaque contre un membre de l'Alliance est considérée comme une attaque contre tous les Alliés ;
3. **Reconnaissant** que des menaces telles que le nationalisme extrême ou des sociétés polarisées posent à l'Alliance un défi en son sein ;
4. **Se félicitant** de la réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'OTAN qui se tiendra à Londres en décembre 2019 pour célébrer l'anniversaire de l'OTAN et qui sera l'occasion de faire en sorte que l'Alliance soit prête à relever les futurs défis de sécurité ;
5. **Notant** que l'OTAN continue d'être l'organisation de sécurité la plus performante parce qu'elle est crédible et que cette crédibilité repose sur ses capacités militaires et la poursuite d'objectifs communs ;
6. **Soulignant** que le succès de l'OTAN est également dû à son adhésion à des valeurs communes : un engagement en faveur de la démocratie, les libertés individuelles, les droits humains et l'État de droit ;
7. **Se félicitant** des progrès tangibles accomplis en matière de dépenses de défense et de modernisation des équipements militaires de l'Alliance suite à l'engagement pris lors du sommet du pays de Galles en 2014, mais **notant** également que le déséquilibre relatif en matière de dépenses de défense et de capacités militaires entre membres de l'OTAN reste à surmonter ;
8. **Convaincue** que la perspective d'un nouvel élargissement et l'esprit de sécurité coopérative favorisent la stabilité et la sécurité dans la région euro-atlantique et **réaffirmant** son engagement ainsi que son soutien à la politique de la porte ouverte de l'OTAN ;
9. **Soulignant** la contribution cruciale des partenariats de l'OTAN, tel que le Dialogue méditerranéen, à la sécurité et à la stabilité dans la région euro-atlantique, la région MOAN et au-delà ;
10. **Se félicitant** des mesures importantes prises pour renforcer la coopération OTAN-UE et **reconnaissant** le potentiel stratégique qui pourrait être réalisé en exploitant davantage leurs capacités complémentaires ;

\* présentée par la commission politique et adoptée par l'assemblée plénière le lundi 14 octobre 2019, Londres (Royaume-Uni).

11. **Reconnaissant** que la position et les actions agressives de la Russie ainsi que l'instabilité persistante sur le flanc sud de l'OTAN remettent en cause la sécurité des pays membres et partenaires de l'OTAN et posent de nouvelles menaces pour la sécurité, notamment dans le domaine cybernétique ;
12. **Consciente** que les tendances mondiales telles que les variations de puissance économique ou militaire, les changements démographiques et l'évolution rapide des technologies exigent que l'OTAN revoie constamment sa vision stratégique ;
13. **INVITE INSTAMMENT** les gouvernements et les parlements des pays membres de l'Alliance atlantique :
- a. à mettre à jour le Concept stratégique de manière à ce qu'il reflète le nouvel environnement de sécurité, notamment eu égard aux menaces cybernétiques et hybrides, au comportement agressif de la Russie, à l'importance croissante de la Chine et aux menaces pesant sur le flanc sud de l'Alliance en raison de la persistance de groupes terroristes islamistes et de la fragilité de certaines structures étatiques dans cette zone ;
  - b. à poursuivre et à renforcer les efforts visant à mettre en œuvre l'engagement pris en matière d'investissements de défense, étant donné qu'un partage équitable du fardeau de la défense est crucial pour la cohésion de l'Alliance et nécessaire pour reconstruire et maintenir les capacités militaires permettant de dissuader et de se défendre contre des adversaires potentiels ;
  - c. à réaffirmer l'engagement de l'Alliance envers les valeurs démocratiques communes qui sous-tendent ses principes fondateurs en développant des programmes de résilience démocratique dans les États membres et en envisageant la création d'un Centre de coordination de la résilience démocratique (CCRD) au sein de la structure institutionnelle de l'OTAN afin d'aider les États membres à renforcer les institutions démocratiques ;
  - d. à assurer un soutien adéquat aux centres d'excellence compétents, en particulier le Centre d'excellence de cyberdéfense coopérative de l'OTAN, le Centre d'excellence pour la communication stratégique de l'OTAN et le Centre d'excellence européen pour la lutte contre les menaces hybrides, afin de soutenir les programmes de résilience démocratique dans les États membres ;
  - e. à poursuivre le développement des relations OTAN-UE, en particulier dans les domaines de la cyberdéfense et de la mobilité militaire ;
  - f. à continuer à soutenir ses partenaires à l'Est – notamment l'Ukraine et la Géorgie - contre l'ingérence russe et à maintenir, et si possible accroître, l'assistance à leurs processus de réforme, en particulier à ces pays qui aspirent actuellement à intégrer les structures euro-atlantiques (Bosnie-Herzégovine, Géorgie et Ukraine) ;
  - g. à continuer à développer une coopération à la fois politique et pratique avec les partenaires de l'OTAN, dont les Nations unies, l'Union africaine, la Ligue arabe et le Conseil de coopération du Golfe ;
  - h. à œuvrer à l'ouverture d'un plus grand nombre de partenariats avec les pays d'Amérique latine, à l'instar de la Colombie, pour renforcer la sécurité et la stabilité de la zone euro-atlantique et promouvoir notre engagement commun en faveur de la démocratie, de l'État de droit, des droits humains et des libertés individuelles.
-